



Pourquoi s'inscrire comme demandeur d'emploi?

Dans certains cas, l'inscription est obligatoire. Informez-vous sur les conditions à remplir et les démarches à suivre ...

L'inscription est obligatoire :

- si vous avez l'intention d'introduire une demande d'allocations de chômage auprès de l'ONEm
- si vous avez terminé ou arrêté vos études et que vous n'avez pas encore trouvé un emploi temps plein

L'inscription n'est pas obligatoire :

- si vous exercez une activité (salariée ou indépendante) et que vous cherchez un autre travail ou un emploi complémentaire avec notre aide.
- si vous êtes inscrit de manière obligatoire auprès d'un autre service public de l'emploi (Le Forem, Actiris, VDAB) et que vous cherchez un autre travail ou un emploi complémentaire avec notre aide.
- si vous souhaitez bénéficier de nos services (p.ex. l'orientation professionnelle, la proposition d'offres d'emploi, la recherche d'emploi, la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, ...) et que vous n'êtes pas déjà inscrit obligatoirement.

Comment s'inscrire ?

- Il suffit de remplir le questionnaire d'inscription et de nous le transmettre, soit personnellement, soit par voie postale. Le questionnaire peut être téléchargé au départ de notre site sous deux versions ([version à imprimer](#) et [version interactive](#)). Lorsque vous ne remettez pas le questionnaire personnellement, veuillez joindre une copie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour.
- Une fois inscrit, vous recevrez une attestation d'inscription qu'il faudra transmettre à votre organisme de paiement au moment où vous demanderez des allocations de

chômage.

- Il est important de nous communiquer toute modification de votre situation (adresse, incapacité de travail, reprise d'études, ...) afin que nous puissions tenir à jour votre dossier. Cela peut se faire personnellement, par lettre ou par mail.
- Si vous avez trouvé un emploi, n'oubliez pas de nous communiquer les informations suivantes : nom de l'employeur, profession exercée, début du contrat de travail, régime de travail (temps plein ou temps partiel), type de contrat (durée déterminée, durée indéterminée ou intérim).
- L'inscription est bien entendu gratuite.

Quels documents apporter ?

- Lorsque votre domicile est situé en Belgique : votre carte d'identité belge (valide) ou votre titre de séjour + éventuellement votre permis de travail.
Lorsque vous n'êtes pas domicilié en Belgique : votre carte d'identité + éventuellement votre permis de travail
- Lors de votre première inscription : le formulaire d'inscription complété, avec les détails de vos études et votre parcours professionnel. En cas de réinscription il suffit d'apporter un Curriculum Vitæ actualisé.
- Dans des cas particuliers : des documents supplémentaires (comme par exemple le formulaire PDU2/E303 en cas d'exportation de prestations, la carte bleue, ainsi que d'autres documents).

Documents

Questionnaire d'inscription pour demandeurs d'emploi (version à imprimer).pdf [1 MB] Le questionnaire d'inscription rassemble les informations essentielles pour l'accompagnement et le placement. Vous pouvez imprimer ce formulaire, le remplir à la main et nous l'envoyer par courrier ou email ou l'amener à un entretien d'inscription.

Questionnaire d'inscription pour demandeurs d'emploi (version interactive) .pdf [0,46 MB] Le questionnaire d'inscription rassemble les informations essentielles pour l'accompagnement et le placement. Vous pouvez remplir cette version du formulaire à l'écran, le sauvegarder et l'imprimer, afin de pouvoir l'amener à votre entretien d'inscription.

Articles

Restructurations

Allocations de chômage
